



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020\_121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 08 juin 2020**  
**Délibération N° 2020/121**  
**Modification de six emplois permanents**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier six emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne le niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades), l'intitulé du poste ou la quotité de temps de travail.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville d'Ajaccio.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

De modifier les emplois tels que présentés ci-après.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Annie SICHI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,

**DECIDE**

de modifier les emplois tels que présentés ci-après.

**VOTE**

**Par 41 voix pour et 4 abstention(s).**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
Direction	Intitulé du poste		Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Guichet Unique	Gestionnaire administratif et d'accueil	Temps complet	Filière technique ou administrative Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux) statutaire ou contractuel	Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de l'intitulé du poste, du niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades) ainsi que de la quotité de temps de travail.
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant Direction des Accueils de Loisir	Animateur ALSH	Temps complet	Filière sociale ou d'animation Cadre C (Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des adjoints territoriaux d'animation) statutaire ou contractuel	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint territorial d'animation à adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de l'intitulé du poste, du niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades) ainsi que de la quotité de temps de travail.
DGA Développement social, culturel sportif et vie des quartiers Direction Jeunesse et Vie des quartiers	Agent d'accueil	Temps complet	Filière sociale Cadre C (cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux) statutaire ou contractuel	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de la délibération n°2019/209 du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 (modification de la quotité de temps de travail)

<p><b>DGA Proximité et Services à la Population</b> Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public</p>	<p>Manager de commerces</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière administrative Cadre C ou B (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe Rédacteur à rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</p>	<p>Modification de l'intitulé du poste, du niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades).</p>
<p><b>DGA Développement social, culturel sportif et vie des quartiers</b> Direction Jeunesse et Vie des quartiers</p>	<p>Animateur</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière animation Cadre C ou B (Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des animateurs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint territorial d'animation à adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe Animateur territorial à animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</p>	<p>Modification de la délibération n°2018/219 du 05 novembre 2018 (modification du niveau de recrutement : cadre d'emplois et fourchette de grades)</p>
<p><b>DGA Ressources et Moyens</b> Direction des Finances</p>	<p>Gestionnaire comptabilité</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière administrative Cadre C ou B (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe Rédacteur à rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe</p>	<p>Modification de la délibération n°2018/219 du 05 novembre 2018 (modification du niveau de recrutement : cadre d'emplois et fourchette de grades)</p>